

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 25 JANVIER 2010

Informations brèves**Affaires du Grand Conseil**

Lors de sa séance du lundi 25 janvier 2010, le Conseil d'Etat a adopté deux rapports à l'attention du Grand Conseil :

Demande de crédit de 24 millions de francs pour l'entretien constructif des routes cantonales, des ouvrages d'art et des cours d'eau

Le réseau des routes cantonales, ses ouvrages et ses cours d'eau, représentent une part importante et précieuse des infrastructures de l'Etat et leur valeur globale constitue une partie considérable de son inventaire. Le canton de Neuchâtel possède ainsi environ 450 km de routes cantonales et 900 ouvrages d'art qui constituent autant de points névralgiques sur ledit réseau routier. La valeur de remplacement de ces routes, ponts, tunnels et autres murs de soutènement est estimée à 2 milliards de francs. L'utilisation de ces infrastructures, ainsi que les influences météorologiques, entraînent usure et vieillissement et finalement dépréciation. Depuis de nombreuses années, le niveau du budget alloué à l'entretien des routes, des ouvrages d'art et des cours d'eau ne correspond plus aux moyens indispensables à investir dans la maintenance du patrimoine. Dans ce sens, le Conseil d'Etat soumet donc au Grand Conseil un rapport concernant une demande de crédit d'engagement de 24 millions de francs. Ce montant sera affecté pour les années 2010 à 2013, à raison de 20 millions de francs pour l'entretien des routes, les 4 millions de francs restants étant dévolus à l'entretien des ouvrages d'art et des cours d'eau. Ces montants seront répartis en tranches annuelles de 6 millions de francs.

Contacts: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00 ; Nicolas Merlotti, ingénieur cantonal, chef du Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 67 10.

Demande de crédit de 1,15 million de francs destiné à l'établissement d'un concept d'intervention relatif au tunnel et aux murs de la Clusette

Le tunnel de la Clusette, situé à l'entrée du Val-de-Travers, sur la route cantonale H10 entre Noiraigue et Brot-Dessous, date du milieu des années 70. Depuis sa construction, les interventions effectuées sur cet ouvrage, ainsi que sur les importants murs de soutènement, se sont limitées à quelques travaux d'entretien courant. Au niveau du tunnel, de graves problèmes de venues d'eau ainsi que la vétusté des équipements électromécaniques obligent à prévoir à court terme d'importants travaux de réfection. Quant aux murs de soutènement, ils ont été récemment inspectés en surface et n'inspirent pas de craintes particulières ; néanmoins, des investigations complémentaires sont nécessaires en raison de la présence de nombreux ancrages qui sont indispensables à la stabilité d'ensemble. Fort de ce constat, le Conseil d'Etat adresse au Grand Conseil une demande de crédit de 1,15 million concernant la réalisation d'études afin de mettre

sur pied un concept d'intervention qui définira l'ampleur des travaux d'assainissement à entreprendre au niveau du tunnel et des murs de la Clusette. Ces travaux seront effectués conjointement et feront l'objet d'une demande de crédit spécifique. Dans la mesure où le canton bénéficie de la part de la Confédération du versement annuel d'un forfait global au titre d'aide à la maintenance et à l'exploitation des routes principales suisses, dont la H10 fait partie, le coût des études sera intégralement couvert par ces recettes. L'assainissement de cet ouvrage situé sur une route d'importance nationale au niveau du trafic transfrontalier est en cohérence avec le projet du tunnel du Bois des Rutelins, en-dessus de Saint-Sulpice, qui fait partie du crédit de la 11^{ème} étape de restauration des routes cantonales et dont les travaux préparatoires vont commencer cette année.

Contacts: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00 ; Nicolas Merlotti, ingénieur cantonal, chef du Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 67 10.

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation :

Révision ordinaire de la loi sur les produits thérapeutiques, 2^{ème} étape

La révision ordinaire de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques permettra d'examiner de manière critique les dispositions en vigueur d'accès au marché. Elle a en outre pour but d'améliorer la sécurité des médicaments et la transparence. De manière générale, le Conseil d'Etat se déclare favorable au projet. Il constate qu'un pas important a été fait en direction d'un renforcement de la sécurité d'emploi des médicaments et du contrôle du marché (pharmacovigilance, mesures administratives et pénales). le gouvernement cantonal salue notamment les mesures visant à une amélioration de la qualité des prestations relatives à la remise et à l'administration des médicaments et à limiter les avantages financiers des prestataires. Enfin, le Conseil d'Etat relève avec satisfaction les incitations propres à favoriser le développement de médicaments pédiatriques et les dispositions facilitant l'homologation des médicaments des médecines complémentaires.

Contact : Jean-Blaise Montandon, pharmacien cantonal, Service de la santé publique, tél. 032 889 62 00.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Neuchâtel, le 26 janvier 2010